

Rapport AVMES 2013

Vols d'étourneaux Dans le ciel d'automne Grappes de tétards volants

Comité

L'association compte à ce jour environ 174 membres. Le comité est composé de 4 membres : Anne Meyer, enseignante spécialisée, RP à l'ECES et URSP (unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques) à la HEP, Lucy Escobar, enseignante spécialisée dans une classe COES dans un établissement lausannois, Florence Chapuisat, enseignante spécialisée à la Fondation de Vernand, école de la Fleur de Lys à Ecublens. Rémy Chatelain a été nommé secrétaire de l'AVMES et reste président ad intérim en attendant une candidature. Bernard Durrer, secrétaire exécutif de la Commission de classification assume encore la tâche de trésorier et nous l'en remercions vivement. Cette Commission de classification sera effective jusqu'au 31 juillet 2014, date de l'entrée en vigueur effective de la CCT-Social pour les enseignants spécialisés. Dès cette date, les salaires à l'engagement seront déterminés par les directions d'institutions. Les nouveaux engagés pourront recourir auprès d'une commission de Référence encore à créer.

Lors de sa dernière assemblée générale, le comité n'a pas trouvé de nouvelle candidature aussi bien pour le comité que pour la présidence. Le comité a été déçu du manque d'investissement de ses membres et s'est posé la question d'une démission générale. Anne Meyer et Lucy Escobar sont démissionnaires au 31 décembre. Le comité les remercie pour leur engagement et leur souhaite une bonne continuation de leur activité professionnelle.

Pour renforcer son effectif, avec le soutien du président SPV, le comité a invité une dizaine de membres « éminents » de l'association à une séance d'information et d'échange sur le travail du comité. Deux membres se sont annoncés présents et sont intéressés à donner un « coup de main » au comité jusqu'à la prochaine AG ordinaire de l'automne. Il s'agit de Nicole Mage Moulin, enseignante SPS à la Fondation de Verdeil et Martin Boehler, enseignant spécialisé à la Fondation Mémise à Lutry. Ils ont accepté de prolonger leur mandat et nous les remercions infiniment pour leur soutien et leur engagement au sein du comité pour l'année prochaine. Le comité 2014 se composera donc de 4 membres. Nous estimons que c'est un minimum vital et toute nouvelle candidature est la bienvenue.

Journée pédagogique

L'AVMES et l'AVMD ont organisé leur traditionnelle journée pédagogique le 2 octobre 2013 à Crêt-Bérard sur le thème de L'expression et la créativité à l'école. Pour qui ? pour quoi ? Les inscriptions ont tardé à arriver pour des raisons de logistique (mauvaise transmission de l'info de la part du SESAF et peut-être aussi annonce tardive de la manifestation) mais finalement une petite centaine de personnes a participé aux divers ateliers d'expression créative qui leur ont permis de découvrir et expérimenter divers techniques et champs d'expression. Le matin, nous avons écouté avec plaisir le témoignage d'un artiste BD, Christophe Bertschy qui a été un ancien élève d'une collègue de classe D et le Dr psychiatre, André Goin qui a l'art de poser les questions qui nous font réfléchir à nos pratiques. L'imaginaire est la porte d'entrée dans l'univers symbolique sur lequel se fonde la construction de l'identité. Quelle place laisse l'école actuelle à l'imaginaire de l'enfant ?

Statut salarial

Lors de notre dernière AG ordinaire d'automne 2012, nous avons incité nos membres à écrire à l'AVOP et à Mme A-C Lyon pour protester contre la discrimination salariale à laquelle nous étions soumis. Plusieurs écoles d'enseignement spécialisé ont pris la peine de manifester leur mécontentement en écrivant une lettre collective à l'AVOP avec copie à Mme Lyon. Nous les

remercions de leur soutien. Mme Lyon a répondu, début septembre, par une lettre à tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s pour leur annoncer qu'elle était consciente du problème et qu'une revalorisation salariale était prévue pour août 2014, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la CCT-Social.

CCT-SOCIAL

Depuis 4 ans, les séances de travail avec la délégation patronale (AVOP) se sont échelonnées à un rythme d'une séance par mois. Au printemps, une divergence fondamentale sur le classement du personnel subventionné a nécessité l'intervention des chefs des départements concernés, Mme A-C Lyon et M. P-Y Maillard. Lors de cette rencontre, les deux modèles proposés ont été balayés et « les pendules remisent à l'heure » : la CCT-SOCIAL doit s'accorder à la CCT-Santé. Les priorités sont d'harmoniser les conditions de travail en conventionnant tous les travailleurs du secteur social subventionné et intégrer les 26 structures non-conventionnées. Un montant de 15 millions sur 3 ans est garanti par les autorités subventionneuses.

Le différent opposant les associations professionnelles et les syndicats avec l'AVOP ayant été réglé, la CCT a eu le vent en poupe et elle a pu être terminée au début de l'été afin qu'elle puisse entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014 et que nous puissions bénéficier des subventions promises pour 2014, avec une entrée en vigueur progressive :

2014 pour les membres AVOP conventionnés

2015 pour les non membres AVOP mais conventionnés

2016 pour les non membres AVOP et non conventionnés.

Au début de l'été, nous avons appris que sur les 15 millions prévus pour l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT-Social, 2 millions et demi étaient réservés au SESAF pour améliorer le statut salarial des enseignant-e-s spécialisé-e-s.

L'AVMES a introduit une clause spéciale dans la CCT-Social, garantissant les conditions actuelles en attendant que les conditions particulières des enseignants spécialisés (cahier des charges, temps de travail, classification) soient négociées.

Chaque association professionnelle et syndicat, signataires de la CCT-Social, a tenu une assemblée générale extraordinaire afin de pouvoir y adhérer. L'AVMES a tenu son AG extraordinaire le 8 octobre en présence de 54 enseignant-e-s spécialisé-e-s dont 42 membres AVMES. Lors de cette AG, elle a adopté la résolution suivante :

Résolution de l'AG extraordinaire de l'AVMES

Réunis à Lausanne en AG extraordinaire le 8 octobre 2013, les membres de l'AVMES,

- après avoir pris connaissance de l'état des négociations de la CCT-Social et des mesures transitoires pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s des institutions ;
- entendu Serge Loutan, Chef du SESAF, et Jean-Jacques Schilt, Président de l'AVOP, répondre aux questions du comité de l'AVMES ;
- pris acte de l'engagement du Chef du SESAF, selon lequel un montant de l'ordre de 2.5 millions sera attribué à la revalorisation des enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic ;
- **décident de suspendre les démarches visant à l'étatisation des enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic**
- **de donner mandat au Comité de l'AVMES afin que cette dernière adhère à la CCT Social**
- **de donner mandat au Comité de l'AVMES et à la SPV pour mener des négociations**

avec le SESAF et l'AVOP sur les conditions de travail, la clé d'attribution de la revalorisation salariale et la classification des enseignant-e-s spécialisé-e-s ;

- **de donner mandat au Comité de l'AVMES pour convoquer une nouvelle assemblée générale de l'AVMES qui se prononcera sur le résultat des négociations ou prendra toute mesure utile en cas de blocage.**

Une assemblée générale extraordinaire sera organisée au printemps 2014 pour valider le résultat des négociations et les options prises par les parties concernées. En principe, l'entrée en vigueur sera effective au 1^{er} août 2014, pour l'ensemble des enseignants spécialisés du secteur parapublic. Les prochains mois, le comité sera sollicité pour un travail de négociation important et nous vous réitérons notre demande d'engagement au comité. Parlez-en autour de vous et faites-nous des propositions de collègues qui pourraient être intéressé-e-s à devenir membre du comité.

Nous remercions particulièrement Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV, pour son soutien et son expertise dans le domaine de cette nouvelle CCT.

Pour le comité

Rémy Chatelain
Président ad intérim